

Risques et décision publique

LE POINT DE VUE DE CHRISTIAN GOLLIER ET VINCENT CHRIQUI

Le tsunami japonais et la catastrophe de Fukushima viennent nous rappeler combien l'appréhension du risque puis son évaluation constituent une composante essentielle d'un programme d'investissement public. La réponse serait simple si un surcroît de dépense pouvait suffire à les prévenir. Malheureusement, le risque zéro n'existe quasiment jamais. Dès lors, la question se pose en termes de dépenses à consentir pour éviter un événement par essence incertain : jusqu'où aller pour garantir une diminution de 10 % des accidents mortels sur les routes, jusqu'où vacciner pour diminuer de 5 % la probabilité d'une pandémie grippale ? A quelle hauteur faut-il fixer le risque acceptable ? Ne rien faire serait condamnable du point de vue collectif, vouloir supprimer tous les risques entraînerait des coûts prohibitifs.

A la demande du gouvernement, le Centre d'analyse stratégique a réuni un comité d'experts pour réfléchir à la meilleure manière de prendre en compte le risque dans les politiques publiques. Notre rapport contient plusieurs recommandations pour mieux structurer le débat public. Certaines sont à vrai dire de bon sens : ainsi du renforcement des capacités d'expertise publique des projets financés par le contribuable ou l'usager. Pour lutter contre la tendance naturelle à embellir les projets, leur évaluation devra contenir une description transparente, argumentée et précise des hypothèses retenues, de manière à permettre à toute partie intéressée d'éventuellement les contester. L'évaluation devra également tenir compte du degré d'irréversibilité des engagements, afin de valoriser les projets qui laissent le plus de possibilité d'adaptation aux événements futurs : réversibilité du stockage des déchets, possibilité de modulation de la taille d'une infrastructure, échelonnement d'une campagne de vaccination,

graduation et adaptabilité des réponses au réchauffement, etc.

Le rapport propose par ailleurs des règles opérationnelles permettant de hiérarchiser des projets risqués face à la contrainte budgétaire, qu'il n'est plus possible d'éluider. Dans le cas le plus simple, un projet dont l'impact ne présente pas d'incertitude devra être choisi si sa valeur nette actualisée à un taux de 4 % est positive. Ce taux reflète notre valeur collective face au temps. Hélas, rares sont les projets publics sans incertitude. Le rapport propose que ceux qui ont pour effet d'accroître le risque porté par les citoyens soient rétrogradés dans les priorités collectives, pour tenir compte d'une réalité universelle : l'aversion au risque des êtres humains. Cette pénalisation se traduirait par une hausse du taux d'actualisation, modulée en fonction des risques du projet. Par exemple, un projet dont les bénéfices nets socioéconomiques sont parfaitement alignés sur la croissance future devrait être actualisé à 7 %. Une telle différenciation des taux d'actualisation permettrait d'orienter les politiques publiques en faveur des projets qui réduisent

A quelle hauteur faut-il fixer le risque acceptable ? Ne rien faire serait condamnable du point de vue collectif, vouloir supprimer tous les risques entraînerait des coûts prohibitifs.

les risques portés par les ménages, comme la prévention des risques sanitaires (vaccination) et environnementaux (réduction des émissions de CO₂).

Enfin, le rapport rappelle l'importance des événements extrêmes : dans de nombreux cas (crises financières, risque industriel, changement climatique, certains risques sanitaires), ils peuvent se produire bien plus souvent que ce que suggère l'estimation de la moyenne et de l'écart type du risque. Il est alors nécessaire de revenir à une analyse plus fondamentale, similaire à celle que le rapport Stern a mise en œuvre dans l'estimation des effets du changement climatique. Des travaux récents, notamment ceux de Barro à Harvard, semblent d'ailleurs montrer que la prise en compte de la plausibilité d'événements extrêmes rend l'évaluation économique des risques sensiblement plus proche de la manière dont les citoyens se comportent effectivement face à eux.

Christian Gollier est directeur de la Toulouse School of Economics, Vincent Chriqui est directeur général du Centre d'analyse stratégique.